



**M. Jacques Toubon,  
Défenseur des Droits  
À l'attention de M. Patrick Gohet,  
Adjoint en charge de la lutte contre les  
discriminations**

7 rue Saint-Florentin  
75409 Paris cedex 08

La Roquette-sur-Siagne, le 17 mai 2016

Monsieur,

Pour les Français en situation de handicap en Belgique, ou susceptibles d'y venir et dont les familles nous ont alertés, nous saisissons le Défenseur des Droits pour les motifs suivants :

- Le désespoir des Français qui s'adressent à la Belgique, après avoir tout essayé en France et ne pas avoir trouvé une solution adéquate ;
- Les listes interminables d'attente en France, une autre raison de l'exil en Belgique ;
- La poursuite en France des pratiques non conformes aux recommandations pour l'autisme ;
- La méconnaissance du système belge par les acteurs français concernés avec pour conséquence que les familles sont mal informées et ne peuvent donc accéder à leurs droits ;
- L'absence de réunions du comité de suivi de l'accord-cadre franco-wallon ;
- Le peu de consultations des associations dans les décisions prises pour les Français de Belgique ;
- Le vide juridique dans lequel sont plongés les enfants scolarisés, transfrontaliers ou hébergés dans des internats scolaires (aucun accord-cadre n'ayant été conclu avec le gouvernement responsable de l'éducation, soit la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui entraîne une absence de contrôle de l'obligation de scolarisation, et que des jeunes hébergés dans des établissements dépendant de la Région wallonne se retrouvent sans soins paramédicaux) ;
- L'ignorance volontaire de l'existence même de ces jeunes par le gouvernement, qui cite toujours le chiffre de 1520 enfants français concernés par la Belgique, alors qu'ils sont 2799 Français à être scolarisés dans l'enseignement spécialisé belge, le gouvernement français ne dénombant volontairement que les enfants hébergés dans des établissements conventionnés. Les familles de ces enfants hors structures conventionnées ne savent toujours pas si les frais de transport continueront à être assurés à la rentrée de septembre prochain ;
- L'absence de subsides à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la scolarisation de ces élèves

**Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr) - e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

français, qui revient chaque année à 42 millions, économies dont pâtissent non seulement les élèves français mais aussi les élèves belges ;

- Les familles sans solution en France et au bord du gouffre, notamment la famille du jeune M.R et du jeune G.B (ce dernier voit son orientation adulte en Belgique, demandée par ses parents (sa mère est venue s'installer près de lui, car il est en Belgique depuis l'enfance) pour un refus de prix de journée jugé excessif, et qui pourtant est tout à fait modeste en regard de la sévérité de ces troubles, et qui serait bien plus élevé en France s'il y avait une place ;

- Les 35 autres familles concernées par la Belgique ayant répondu à notre appel à témoignages (questionnaire électronique), et dont plusieurs se sont vu refuser l'orientation en Belgique qu'elles demandaient alors qu'elles n'avaient pas de solution en France ;

- Toutes les autres familles qui se plaignent régulièrement à notre Déléguée aux Français de Belgique et n'ont pas osé témoigner par crainte des représailles des administrations françaises ;

- L'absence en France d'une véritable politique générale de scolarisation des élèves en situation de handicap, dont le pilote serait l'Éducation Nationale, comme en Belgique, ce qui est une des raisons de l'exode des jeunes Français ;

- Le manque d'aide aux familles des administrations concernées, quand elles n'agissent pas contre les familles.

Nous constatons donc que les droits des Français en Belgique ne sont pas entièrement respectés, pour toutes les lacunes énumérées ci-dessus. Nous demandons à ce que le Défenseur des droits engage vivement le gouvernement français (le secrétariat d'état en charge des personnes handicapées et le ministère de l'Éducation nationale) à entamer des discussions avec ses homologues belges, soit la Région wallonne pour la santé et l'action sociale et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'Éducation, avec la participation des associations françaises et belges représentant les usagers, ainsi que sa participation et celle de ses homologues belges, soit UNIA (ex-Centre interfédéral pour l'égalité des chances) et le Délégué général aux droits de l'enfant.

Veillez trouver en annexe notre analyse des résultats au questionnaire électronique, ainsi que le fichier de ces résultats.

Nous vous remercions de votre bienveillance et vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Par délégation de la Présidente,

Isabelle Resplendino  
Français de Belgique

PJ : Analyse des réponses au questionnaire + Fichier Excel du questionnaire rempli (envoi par courrier électronique).

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr) - e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)